

HONORAIRES EN VIGUEUR AU 01/01/2022

VENTE BIENS IMMOBILIERS

0	à	10 000 €	1 500 €
10 001	à	20 000 €	2 500 €
20 001	à	30 000 €	3 500 €
30 001	à	50 000 €	4 500 €
50 001	à	100 000 €	8 %
100 001	à	150 000 €	7 %
150 001	à	200 000 €	6 %
200 001	à	250 000 €	5,5 %
250 001	à	300 000 €	5 %
300 001	et plus		4,5 %

Les honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acquéreur ou partagés entre l'acquéreur et le vendeur.

LOCATION

- Honoraires de négociation et d'entremise : **90,- €** pour le propriétaire
- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :
 - 8 % du loyer annuel** pour le propriétaire
 - 8 % du loyer annuel** pour le locataire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
 - 90,- €** pour le propriétaire
 - 90,- €** pour le locataire

NOS TARIFS S'ENTENDENT T.T.C.